

## QUESTIONS NON LÉGISLATIVES

---

- Le gouvernement du Canada donnerait de la formation aux contrôleurs américains en ce qui concerne l'application des lois canadiennes et les normes juridiques canadiennes.
- Il y aurait dans toutes les zones de précontrôle un agent de la paix canadien armé afin d'assurer le respect du droit canadien et d'assister les contrôleurs dans l'application des lois canadiennes.
- Il y aurait dans la zone de précontrôle des affiches et des brochures qui renseigneraient tous les voyageurs sur les procédures de précontrôle et sur leurs droits.
- Le Canada et les États-Unis passeraient régulièrement en revue les arrangements de précontrôle en transit.